

En quête de l'acteur collectif institué.

Pour une genèse du discours juridique : propositions sémiotiques

Denis Bertrand

Abstract. This study, with a pedagogical purpose, seeks to show the analytical relevance of semiotics on the political-legal textuality. It focuses, to do so, on the discursive construction of the collective actant. And it applies to a thematic object whose emergence within societies is not yet legally stabilized: the global warming crisis. Therefore, the study begins by specifying the status of the collective actant in semiotics, then it proposes the analysis of a concrete case and submits for discussion some analytical concepts, showing the importance, within the semiotic field, of this collective actantality problem. In a second part, we propose its juridical genesis through three textual “moments” of the climate crisis: firstly, the emotional embodiment projected on the collective to be sensitized (Greta Thunberg); secondly, the mythical narrativization that federates adhesion (“Fridays for Future”); and thirdly, the collective in the process of being institutionalized through normative and legal discourse (Paris *Climate Agreement*, 2016, “Preamble” and articles 1 and 2).

1. Introduction

Réalisée dans le cadre d'un séminaire consacré aux « méthodologies d'analyse du texte » (Palerme, novembre 2021), l'étude qui suit a un caractère pédagogique. Ce séminaire était destiné à des doctorants issus de différentes disciplines des sciences sociales (géographie, droit, anthropologie, philosophie, archéologie, sémiotique) et il avait pour vocation de montrer la pertinence et l'efficacité analytique des concepts sémiotiques mis en œuvre sur différents types de textualités. Il convenait donc, dans tous les cas, de proposer des unités textuelles facilement délimitables afin que le public puisse s'en saisir aisément et apprécier comme il convient les corrélations entre la structure textuelle, les concepts méthodologiques mobilisés et les résultats obtenus.

Dans la situation présente, le thème proposé par les organisateurs (Alice Giantrapani et Carlo Andrea Tassinari) portait sur « le politique et le juridique ». Les trois textes choisis sur ce vaste horizon (cf. Annexe) ont pour objet la crise écologique contemporaine. Ils présentent, du fait de leur statut et de leur forme d'expression, une montée graduelle vers l'institutionnalisation, avec son accomplissement ultime dans le discours juridique. Le premier, extrait de la prise de parole de Greta Thunberg à l'ONU en 2015, donne libre cours à une expression passionnelle et militante ; le deuxième, issu de la page d'accueil du site de l'association « Fridays for future », présente les traits d'un discours promotionnel engagé ; et le troisième, proposant le Préambule de l'« Accord de Paris sur le climat. COP 21-2015 » et ses articles 1 et 2, s'inscrit pleinement dans l'édifice normatif du genre juridique.

Ces trois textes ont en commun un même socle axiologique – le bien-fondé moral de la lutte contre le réchauffement climatique. Mais ils articulent de manière profondément différente le rapport entre l'individuel et le collectif. Et ils en présentent, pour ainsi dire, trois états : tantôt l'individuel régit le collectif en s'en faisant le porte-parole enflammé, tantôt le collectif cherche à s'instituer en tant que tel à partir de la réunion d'individus animés d'une même motivation, tantôt enfin le collectif régit l'individuel



en formalisant ses responsabilités et lui prescrivant ses manières d’agir. Ces textes offrent donc un « paysage actantiel » varié qu’il appartient à la sémiotique de mettre à nu et de décrire pour en faire valoir les enjeux et soumettre ses résultats d’analyse au regard critique des autres disciplines. On pourrait même considérer, malgré le caractère très restreint de ce corpus, que s’y esquisse une sorte de genèse du discours juridique. Quoi qu’il en soit, la lecture analytique qu’on propose ici espère justifier l’apport particulier de la sémiotique au vaste domaine qu’elle a en partage avec toutes les disciplines des sciences humaines et sociales : notre *être ensemble*.

2. L’actant collectif en sémiotique

Pour commencer, il nous faut saisir *le collectif d’un point de vue sémiotique*. Cela implique de le rapporter tout d’abord à son statut actantiel avant d’en considérer la « réalité » fonctionnelle, objectif d’une approche sociologique. Appréhender le collectif comme actant suppose qu’on en saisisse la signification à travers les discours qui l’expriment et qui, plus profondément, lui donnent forme, déterminent ses positions syntaxiques, offrent enfin une représentation des « entités » collectives dans le champ social, avec leurs rôles respectifs, leurs interactions effectives et les manipulations dont elles font politiquement l’objet. Ce sont de telles propriétés qui, de façon elliptique, apparaissent dans le champ sémantique ouvert des dénominations de collectifs : famille, village, tribu, meute, bande, classe, peuple, nation, etc.

Par ailleurs, l’expression retenue ici dans l’intitulé – « acteur collectif institué » – précise notre visée : « acteur » implique, au-delà du seul statut syntaxique de l’actant, la prise en compte de la dimension thématique des rôles, mais aussi la dimension sensible, c’est-à-dire somatique, perceptive et pathémique, dans une perspective sémio-phénoménologique ; « collectif » se définit par opposition à « individuel » en mettant au premier plan la dimension actantielle d’un concept simultanément grammatical et narratif ; « institué » indique la dimension socio-juridique, retenue elle aussi par opposition à des collectifs non ou faiblement « institués », tels que la « bande » ou la « meute », et qui concrétise le collectif social en le stabilisant. Cette dimension socio-juridique impose au collectif une permanence dans le tissu contractuel des compétences et des performances, des situations et des pratiques. Enfin, la locution « en quête de » indique que l’objet visé (le « corps collectif institué ») n’est pas un acquis, et cela non seulement en termes narratifs d’objet de valeur à conquérir, mais aussi en termes substantiels de consistance, cet actant collectif étant précaire, mouvant, incertain et se présentant, selon les métaphores conceptuelles aujourd’hui en cours, comme « visqueux », « liquide », « fluide » ou « gazeux » (cf. Bauman 2000 ; Alonso Aldama 2021, p. 145). Cet objet se cherche et se discute, il exprime parfois une abstraction – loin du sentiment vécu –, et il se profile même comme l’horizon téléologique d’une utopie (« le bonheur pour toute l’humanité ») ; il se négocie en réalité à travers les tensions et les conflits.

Voilà donc le projet dans son ensemble. Sur quel corpus prendre appui ? Le monde contemporain, tragiquement menacé par la crise planétaire du réchauffement climatique, nous offre le spectacle d’un sujet collectif en quête de lui-même, transfrontalier et universel, qui est en mal d’institution. C’est exactement le problème que pose Bruno Latour lorsqu’il parle de « nouvelle classe écologique » (Latour, Schultz 2022) et qu’il se demande comment la « faire émerger, consciente et fière d’elle-même ». Les nombreuses réunions depuis la Convention de l’ONU sur le climat des années 1970, au fil des COP successives à la suite du Protocole de Kyoto, avec les espoirs qu’elles ont fait naître, les lenteurs qu’elles ont engendrées et les échecs qu’elles ont subis (comme celui de la COP 26 à Glasgow) montrent clairement, en une sorte de vaste saga, combien l’institutionnalisation du collectif est un enjeu central. Car cette institution est un impératif absolu. Elle est indispensable pour faire face aux émissions de gaz à effet de serre qui, à terme, pourraient anéantir la vie sur terre, et pour freiner dès aujourd’hui ce phénomène d’ores et déjà destructeur.



Le corpus sur lequel je propose d'appuyer la réflexion est restreint, mais on peut croire qu'à la manière d'une synecdoque il fait apercevoir le tout à travers la partie. Il ouvre une petite fenêtre sur les processus d'institutionnalisation juridico-politique de l'actant collectif. L'idée maîtresse est d'accompagner, sémiotiquement, sa genèse, à partir du discours ordinaire éminemment sensible, à la fois pathémique et figuratif, pour aller jusqu'au discours juridique, abstrait et normatif. C'est pour cela que le corpus proposé est constitué de trois textes qui, portant sur un même objet – la menace climatique –, sont de statut, de genre et de nature différents tout en étant réunis autour de ce même objectif d'institution de notre nouvel actant collectif. On dira, pour résumer notre approche de cet actant, que le politique est son espace, que l'institution l'encadre et que le droit en définit les variations thématiques.

3. Préalable didactique : actant collectif et devise nationale

Mais en préalable, pour des raisons didactiques, je propose de mettre en œuvre la démarche analytique de la sémiotique de manière très concrète, en vue d'une première saisie de l'actantialité collective. Je le ferai à travers la micro-analyse d'un exemple, représentatif d'un genre discursif inséparable du collectif : la *devise*, formule brève qui exprime les valeurs symboliques fondatrices d'une collectivité pour souder un sentiment d'appartenance (de l'individu à la famille, de celle-ci à une ville ou une région et de cette dernière à la nation). L'exemple retenu est la devise de la République Française – « Liberté, Égalité, Fraternité » (créée en 1793). Son analyse permet de comprendre les raisons sémiotiques de son incontestable succès, corrélées à des raisons idéologiques et politiques certes, mais formant leur indispensable soubassement.

Cette analyse mobilise simultanément les deux plans de la sémiose : le plan de l'expression (signifiant) et le plan du contenu (signifié). La convergence et même la congruence entre ces deux plans reposent sur les propriétés formelles qui constituent le ciment de l'énoncé, assurant en quelque sorte le lien fondateur entre le poétique et le politique ; plus encore, en faisant reposer la part collective et participative du politique sur l'expressivité poétique.

Plusieurs observations peuvent être faites sur le plan formel de l'expression. La structure ternaire de l'énoncé, avec ses trois noms, est caractéristique de la rhétorique française oratoire, et constitue une sorte de signature culturelle. Phénomène plus singulier, les trois noms sont de genre féminin mais ils ont une forme masculine (c'est-à-dire sans le -e muet à la finale du mot, qui est la marque du féminin dans le système poétique français dont une des règles essentielles est l'alternance des rimes masculines et des rimes féminines) : la devise montre donc un véritable syncrétisme des genres, ce qui n'est pas rien dans le contexte de la parité et de l'inclusivité contemporaines. Enfin, sur le plan strictement prosodique on observe une gradation syllabique des trois noms : le premier contient trois syllabes, le deuxième et le troisième quatre ; mais les consonnes du deuxième nom sont simples (g, l, t) alors que le troisième comporte des consonnes complexes (fr, nt) ce qui allonge d'autant la prononciation du nom et engendre un effet global d'amplification et d'intensification de la chaîne verbale entre le premier nom et le troisième. Cette dimension syntagmatique sur le plan de l'expression est homologue à des phénomènes parallèles de gradation intensive sur le plan du contenu. Ainsi, en ce qui concerne la dimension sémio-narrative et particulièrement la structure actantielle sous-jacente à chacun des trois noms, on observe que le premier (liberté) implique un actant singulier (chacun), le deuxième (égalité) un actant duel (l'un et l'autre), et le troisième (fraternité) un actant pluriel (une totalité « omnis » où le chacun du tous peut être individué). Ce dernier terme, « fraternité », ajoute aux valeurs exclusivement politiques contenues dans les deux précédents une dimension axiologique supplémentaire, celle du « sentiment profond du lien /entre membres de la famille humaine/, nous dit le dictionnaire (*Petit Robert*), ouvrant sur l'affect : amour du prochain, charité, solidarité. On peut également y voir une référence à la transcendance religieuse (cf. l'adresse du prêtre à l'église ouvrant l'homélie : « Mes bien chers frères »), ancêtre en

France de la laïcité républicaine. Cette formation actantielle qui va du singulier au pluriel peut donc être comprise comme une gradation narrative, une élévation vers des valeurs de plus en plus hautes et intégratives selon la logique de succession. Mais elle répond aussi à une logique de présupposition : la fraternité présuppose l'égalité qui présuppose la liberté. En effet, hors égalité, la fraternité se dégrade en charité qui présume une asymétrie entre le donateur et le bénéficiaire, et hors liberté, l'égalité peut revêtir des formes très variées comme celle de « concitoyens » également soumis à une dictature ou celle d'esclaves sous l'oppression d'un même maître. Dans ce sens, le message, qui condense les idéaux de la Révolution française, est alors d'emblée politique. On voit que le *telos*, celui des valeurs-but, est tendu aux deux pôles de l'énoncé, intensifiant ses deux extrémités : celle de la liberté et celle de la fraternité. Il est intéressant de noter que lors de la pandémie du Covid 19 en France (2021-22), l'argument essentiel des « anti-vax » était celui de leur liberté bafouée, inscrite pourtant, disaient-ils, au fronton des valeurs républicaines. Mais ils isolaient ainsi une des valeurs de la triade (liberté), omettant de prendre en compte l'inextricable soudure des valeurs qu'expriment les trois termes, et invalidant ainsi le bien-fondé de leur argument.

Enfin, si l'on voulait pousser davantage l'investigation axiologique de la devise, on pourrait encore montrer que les trois termes incarnent les trois piliers de l'idéologie trifonctionnelle indo-européenne (cf. G. Dumézil) : la première fonction, celle de la souveraineté quasi-magique du sujet, est exprimée par la *liberté* ; la deuxième fonction, celle de la territorialité préservée, est contenue dans l'*égalité* ; et la troisième fonction, celle de la reproduction, de la transmission et de l'entretien du collectif, est illustrée par la *fraternité*.

Bref, tous ces éléments des deux plans du langage interférant les uns avec les autres et se soutenant les uns les autres, façonnent dans la langue qui leur est inhérente le sentiment d'appartenance des individus et définit le sujet collectif « Français »¹.



Fig. 1 – Identifiant de l'État français

4. Discussion de quelques concepts analytiques

L'analyse qui précède aboutit à l'actant collectif, détoure ce qui contribue à le façonner, mais elle ne dit rien de sa constitution elle-même. Or, chez les sémioticiens, cet actant s'inscrit dans une longue histoire de conceptualisation qui montre la pertinence et l'intérêt qu'a éveillé et qu'éveille toujours cette problématique, depuis l'approche structurale jusqu'à l'approche anthropo-sémiotique, en passant par les approches méréologique et énonciative. Rappelons-en ici succinctement les éléments.

¹ Pour une analyse sémiotique complète de la genèse de l'identifiant visuel de l'État français, analyse qui a concrètement présidé à sa conception (2000) en justifiant notamment l'insertion de la devise, voir D. Bertrand et G. Mazzalovo (2019, pp. 231-262).



4.1 Approche structurale de l'actant collectif

Cette approche repose sur une étude de référence, réalisée par Algirdas J. Greimas et Éric Landowski, « Analyse sémiotique d'un discours juridique » (Greimas 1976). Le principe en est simple : l'identité d'un sujet saisi dans son unicité comme actant-sujet est en réalité composite, à la manière du sémème constitué de la réunion de différents sèmes. Elle est donc conçue comme une composition de traits d'appartenance et de singularisation. Ces traits sont autant de fragments d'identité isolément descriptibles : traits de caractère (tels qu'on les trouve dans la séquence initiale de « Disposition » du schéma passionnel canonique), traits physiques et physiologiques (correspondant à la part figurative dans la description d'un personnage), traits modaux, traits thématiques de toutes sortes (filiation, métier, etc., aspects sociaux, culturels, politiques...). La réunion globale de ces traits forme ce que nous pouvons appeler une « personne ». C'est ce qui se définit dans le modèle greimassien de l'actant collectif (article cité ci-dessus) comme une « Unité intégrale » (Ui).

La première opération consiste à prélever sur cette unité intégrale tel ou tel trait d'appartenance : profession, propriété d'un appartement, couleur de peau par exemple. En suspendant momentanément tous les autres traits constitutifs de l'individu en question, qui sont alors virtualisés (mais qui peuvent évidemment, selon les circonstances, se réactualiser), on aboutit à une identité fragmentaire : c'est l'unité partitive (Up).

La deuxième opération consiste à considérer comme un seul ensemble des individus contenant ce même trait qui, à lui seul, puisqu'il est isotopant, justifie leur réunion : cela forme un groupe, celui par exemple constitué par une assemblée de copropriétaires dans un immeuble, ou celui des « réunions non-blanches » (réservées aux seules personnes qui ont une peau de couleur) dans certaines universités, ou la communauté des *likers* qui suivent un influenceur sur les réseaux sociaux. C'est une totalité partitive (Tp).

La troisième opération, enfin, consiste à considérer la possibilité que cette totalité partitive se trouve à son tour pourvue de l'ensemble des traits qui entrent dans la composition d'une identité personnelle globale (Ui), dotée d'« une âme et d'un corps ». Elle devient alors une totalité intégrale (Ti). C'est le cas de la « France », par exemple, véritable « personne aimée » dans la résurgence des discours nationalistes d'extrême-droite, où la « nation » est supposée incarner cette identité charnelle globale, exclusive, passionnément désirée, et idéalisée. Mais, à un degré moindre, ces formations peuvent concerner toute personnification d'entités collectives – qu'il s'agisse de groupes, de marques, de formations imaginaires et fictionnelles susceptibles de porter des propositions de formes de vie : le discours publicitaire du luxe exploite, parmi d'autres, cette veine.

Cette analyse structurale de l'actant collectif permet de bien comprendre le concept sociologique contemporain d'*intersectionnalité*. Celui-ci se définit par une sélection de traits – couleur de peau, sexe, orientation sexuelle, etc. – dont la mise en congruence est un facteur favorisant la discrimination de certains collectifs.

4.2 Approche méréologique

Les travaux de Jean-François Bordron sur « Les objets en parties (esquisse d'ontologie matérielle) » (Bordron 1991, pp. 51-65) ont pour objet les diverses manières dont les parties s'agencent dans une totalité. Son étude ne porte pas précisément sur la question de l'actant collectif, mais sur les modes d'agencement des objets dans une perspective méréologique. Or la typologie des totalités à laquelle il parvient pourrait être utilement transposée aux formes que prennent les collectifs sociaux et socio-politiques.

Ainsi les *compositions* forment des tous complexes dans la mesure où chacune de leurs parties peuvent elles-mêmes former des tous, comme dans un paysage par exemple : de même, les collectifs peuvent présenter des structures récursives de type « poupée russe », où les sous-totalités intégrées peuvent aussi



être mouvantes et évolutives, relevant de tout autre type possible (voir ci-dessous), et sont alors susceptibles de concurrencer, ou mettre en péril le statut de la totalité à laquelle elles appartiennent.

Les *configurations* forment « un tout dont les parties sont semblables par le genre mais non nécessairement par l'espèce » (Bordron 1991, p. 58), comme un vol d'oiseaux migrateurs, ou les arbres d'une forêt. Les éléments ne se touchent pas. Une foule de manifestants qui au soir se délite pourrait bien constituer ce type de collectif.

Les *architectures* sont les tous dont les parties sont clairement distinctes, et peuvent avoir des parties communes avec d'autres. L'exemple-type est la maison. Dans l'univers des collectifs, une famille pourrait en être l'exemple : la passion généalogique peut être comprise comme la construction d'une architecture familiale. Mais on peut aussi penser aux collectifs institutionnels : le « corps enseignant » d'une université par exemple.

Les *agglomérations* sont des totalités qui possèdent « une partie commune à toutes les autres » (Bordron 1991, p. 59) : ainsi sont les liants, le ciment par exemple pour souder cailloux et grains de sable qui, eux, peuvent n'avoir aucun rapport entre eux. Le granit peut en être un autre exemple. Dans le domaine qui est le nôtre, le chef charismatique d'un parti politique pourrait illustrer ce type de totalité : le collectif n'existe qu'en vertu de ce qui le lie, et peut se défaire avec sa disparition.

Les *chaînes* sont des totalités où « toute partie est un moment d'unité » transitant de l'un à l'autre. C'est donc la transitivité qui les caractérise, comme les wagons d'un train. Dans le champ du collectif, on peut penser que ce modèle est incarné par l'équipe (de foot, rugby, basket) où, entre la « passe » et l'« esprit d'équipe », s'agencent et s'optimisent les formes de la transitivité.

Les *fusions* sont des totalités « dont les parties ne sont séparables que par abstraction » (Bordron 1991, p. 61), dans la mesure où ces parties doivent être identifiées et catégorisées pour être ensuite éventuellement « prélevées » au sein de la totalité. On pense par exemple aux alliages. En ce qui concerne les collectifs on peut appréhender les fonctionnements « fusionnels » où les identités singulières, momentanément ou durablement, se fondent dans le groupe qui a alors un statut de type « sectaire », là où se diluent les identités singulières.

En supposant que la transitivité entre les parties constitue un axiome de la méréologie, (« si A est une partie de B et B une partie de C alors A est une partie de C »), l'auteur constate que « cette transitivité peut échouer dans beaucoup de contextes essentiellement pour des raisons sémantiques » (Bordron 2019, p. 345). Par exemple la poignée qui fait partie de la porte qui fait partie de la maison qui fait partie de la rue ne peut pas être considérée comme faisant partie de la rue. Ce type de phénomène éclaire aussi le fonctionnement des relations entre parties au sein des collectifs et problématise l'appartenance. Et tout particulièrement les phénomènes de pluri-appartenance, lorsqu'il y a concurrence interne, conflictualité au sein du sujet, et même trahison potentielle, comme ces phénomènes de transfuge qu'on peut observer au sein des équipes de candidats lors des campagnes électorales (ex. campagne présidentielle française 2022), attestant surtout la fragilité des collectifs. Ceux-ci, comme on le voit, ne sont plus appréhendés, d'un point de vue structural, à partir des traits constitutifs de l'unité (intégrale ou partitive), à la fois immuables et transformables, mais, d'un point de vue phénoménologique, à travers l'ordonnance mouvante des parties dans le tout.

4.3 Approche énonciative

Très différente est l'approche énonciative des collectifs. Je ferai ici référence à ma propre recherche (Bertrand 1993) sur l'énonciation et la praxis énonciative. Il s'agit alors de prendre acte du surplomb de l'*usage* (qui, engendré par cette praxis, relève du collectif, de la masse parlante qui façonne et fait évoluer la langue de tous) sur la *parole* (l'acte individuel d'utilisation de la langue, cf. É. Benveniste). Et on s'attache plus précisément aux multiples interactions réciproques entre ces deux dimensions : d'un côté,



la convocation des produits de l'usage conduit le sujet à une immersion dans le collectif, variable selon divers degrés bien entendu, entre stéréotypie et créativité convenue ; et, de l'autre, la révocation de ces produits, marque de l'idiosyncrasie individuelle ou de groupe, ouvre sur l'innovation, elle-même sujette à de profondes variations selon le degré de pénétration au sein du système (ou du « schéma », au sens de Hjelmslev). Dans les deux cas se règlent les rapports dialectiques entre le collectif et l'individuel.

A cette approche, on peut aussi attacher la théorie des instances (« énonçantes » pour Jean-Claude Coquet), en la développant et en l'élargissant. Les instances en effet entrent dans la composition d'un actant énonciateur (les « sujet », « non-sujet », « quasi-sujet », « instances somatiques » de Coquet), et on peut aussi considérer que sur elles se greffent divers rôles prescrits par chaque situation sociale de parole au sein du milieu énonciatif. La sémiotique greimassienne nomme « rôle thématique » ces propriétés qui entrent alors dans la définition de l'acteur, déterminant alors, au-delà du seul rôle social ou professionnel, des positions et des parcours énonciatifs qui leur sont propres. L'inscription de l'individuel dans le collectif que cette instance détermine enclenche aussi une large gamme de contraintes et de prescriptions. Lorsque le « président de la République française », rôle thématique d'un nommé Emmanuel Macron, parle d'« emmerder » certains de ces concitoyens, nombreux sont ceux qui disent : « un président ne devrait pas parler comme ça ». Il s'est alors créé une collision d'instances thématico-énonciatives. Et ces rôles peuvent entrer en concurrence voire en conflit à l'intérieur d'un seul et même sujet.

On comprend alors qu'une telle scène place en chaque actant individuel le germe d'un actant collectif. Ce motif est évidemment d'ordre sensible, mais il va bien au-delà de la littérature depuis le « je est un autre » de Rimbaud ou le « je suis foule » de Michaux : il est porteur des enjeux décisifs de la « vie intérieure » en tant qu'elle affecte l'existence des communautés et en constitue le « liant » premier. L'actant collectif effectif pourrait ainsi se définir lui-même sur la base d'un tel dispositif d'instances.

4.4 Approche anthropo-sémiotique

Un mot enfin sur l'approche la plus récente de l'actant collectif en construction, celle qui, par le biais de l'anthroposémiotique, rapporte le collectif à ce qui constitue son champ d'exercice essentiel, le politique. Je fais ici référence à l'ouvrage de Jacques Fontanille, *Ensemble. Pour une anthropologie sémiotique du politique* (2021), vaste synthèse qui, en reprenant différentes approches de ce concept, en vient à lui reconnaître un caractère central dans l'actantialité elle-même. En se demandant si « l'actant collectif est un actant spécifique », l'auteur considère qu'il ne doit pas être compris comme une variété particulière de l'actant en général (individuel *vs* collectif), mais qu'il est plutôt le foyer et le fondement de l'actantialité elle-même. C'est dire qu'il déborde par principe la pluralité des humains, et qu'il peut concerner aussi bien les animaux, les objets, les machines, les entités institutionnelles, bref toutes sortes de non-humains.

Dès lors, la question qui se pose à son sujet est celle des interactions et des agencements au sein desquels il se constitue, celle de sa mobilité et de sa fluctuabilité, des déformations qu'il subit, des facteurs de consolidation et d'altération, de sa persistance ou de son effacement. Autant de forces de liaisons et de déliaisons que déterminent l'histoire par lesquelles ces actants collectifs prennent ou perdent forme. Dans cette perspective d'une existence labile et vulnérable entre ce qui est appelé à advenir à l'existence collective ou au contraire à en être soustrait, se situe ce qui en constitue la raison d'être et qui par elle se définit : le politique.

Qu'il s'agisse d'eusocialité et de tout autre critère de l'« intelligence de groupe », le collectif est alors envisagé non seulement comme la condition première du politique mais également comme le filtre nécessaire de la véridiction, de la narrativité, de la subjectivité, de l'affectivité et du symbolisme. Il se manifeste, en profondeur, sous la forme d'une « topologie anthropique » (comme lorsqu'on parle d'une « sphère sociale » ou d'un « cercle d'amis », clos sur eux-mêmes et protecteurs). Les figures de cette



topologie instituent leur « référentiel d'instanciation », référentiel dont l'ouvrage de Fontanille présente quelques types spécifiques.

Bref, comme on le voit, l'actant collectif se trouve ici placé au plus haut niveau de généralité de l'édifice sémiotique, chargé, en somme, de tous les ingrédients qui rendent le monde signifiant et donc vivable, c'est-à-dire partageable et partagé. Ces conditions sont d'essence « politique » puisqu'elles déterminent la cohabitabilité, et elles s'articulent dans l'infinie diversité des pratiques, des formes de vie et de leurs matrices culturelles.

5. De l'individuel au collectif : la quête de l'institution

Après ces considérations générales, venons-en à l'étude de cas annoncée, et à la genèse d'un discours juridique à partir de l'éprouvé d'un manque.

5.1 La figure mythique de Greta, ou comment assurer la fusion de l'individuel et du collectif

Une analyse antérieure du phénomène Greta Thunberg (Bertrand 2021) m'a conduit à interroger la tension particulière qui entrait dans la composition de ce personnage public, déterminant son rapport avec le collectif. Cette tension se manifestait en effet, à différents niveaux, entre des termes contraires poussés à l'extrême – qu'on peut donc nommer « sur-contraires » – qui faisaient entrer le personnage dans le régime de la concession : « Bien que ce soit inattendu, bien que ce soit invraisemblable, elle le fait, elle se présente ainsi ! » Cette tension propre à la syntaxe du concessif est, par définition, créatrice de ce qu'on appelle *événement*. C'est ce qu'a fort bien montré Claude Zilberberg, promoteur de la sémiotique tensive (Zilberberg 2006), en opposant le régime tonique de la concession (« bien que... pourtant ! ») qui est saisi comme « survenir », au régime atone de l'implication (« si... alors ») qui est saisi comme « parvenir ». Je résume ici succinctement les éléments de cette analyse.

Greta Thunberg a introduit un nouveau corps politique, inattendu, dans une scénographie conventionnelle ou même celle, bien connue, des « deux corps du roi » analysée par l'historien médiéviste Kantorowicz (1957) : le corps charnel, précaire, voué à la mort, est transcendé par le corps institutionnel, permanent, doté d'éternité. Greta introduit un nouveau régime de temporalité, celui du futur antérieur, lorsque le corps se projette, non pas dans le futur imminent du devenir ni dans le futur indéfini de la promesse, mais dans le passé du futur. C'est alors que ce corps inquiet pose une question politique essentielle : qu'*aurez-vous fait* de notre planète ?

Par ailleurs, corrélé à cette projection temporelle, le corps de Greta apparaît, sur le plan de l'expression somatique, comme un corps syncrétique, celui qui fait fusionner les contraires extrêmes : s'y conjuguent l'enfance pré-pubère et la vieillesse prématurée. Ce trait double et simultané est manifesté par la silhouette, par le regard, par le dessin de la bouche, par le timbre et le ton de la voix. Le visage néoténique de fillette persistante se trouve métamorphosé par les plis vieillissants de la colère politique et de l'indignation (Fig. 2). Enfin, sur le plan du contenu, voici que se conjuguent paradoxalement le récit de petite enfance (avec sa référence imaginaire au conte merveilleux) et le discours adulte (avec sa référence à la technicité, à l'argumentation rationnelle orientée, avec ses éléments chiffrés et sa mise en perspective politique).



Fig. 2 – Capture d'écran : le visage de Greta Thunberg lors de son discours à l'ONU (23 septembre 2019).

Offrant ainsi la présence simultanée de termes ordinairement jugés incompatibles, et résolvant de ce fait l'énigme qu'ils imposent, le corps et la parole de Greta comportent les ingrédients du mythe, c'est-à-dire à la fois l'expression et l'incarnation d'un imaginaire collectif. L'étrange, l'inacceptable, l'in vraisemblable ont pris forme de récit et revêtent avec lui une cohérence soudaine et satisfaisante.

Ces hypothèses analytiques sont confirmées par la lecture d'un extrait du fameux discours prononcé à l'ONU le 23 septembre 2019 : « How dare you ? » Nous sommes dans le registre de la provocation :

Ce n'est pas normal. Je ne devrais pas être là, je devrais être à l'école, de l'autre côté de l'océan. Et pourtant vous venez tous nous demander d'espérer, à nous les jeunes.

Comment osez-vous ? Vous avez volé mes rêves et mon enfance avec vos paroles creuses. Je fais pourtant partie de ceux qui ont de la chance. Des gens souffrent, des gens meurent. Des écosystèmes entiers s'effondrent. Nous sommes au début d'une extinction de masse, et tout ce dont vous parlez, c'est d'argent, et de contes de fées racontant une croissance économique éternelle ? Comment osez-vous ?

Depuis plus de 30 ans, la science est parfaitement claire. Comment osez-vous encore regarder ailleurs ? Vous venez ici pour dire que vous faites assez, alors que les politiques et les actions nécessaires sont inexistantes.

Repérons succinctement quelques éléments : les oppositions radicales dans le temps (« je devrais être à l'école »), dans l'espace (« de l'autre côté de l'océan ») et dans la situation actorielle (discours de petite fille dans un monde de grands hommes) projettent un univers utopique (l'ailleurs) à partir de l'univers topique (l'ici), une identité collective (les adultes) à partir de l'identité individuelle (l'enfant), au moyen d'une formidable inversion passionnelle du Destinataire (l'enfant qui gronde les adultes) ; et cela s'opère dans une métamorphose générique du discours, puisque ces adultes, immatures et inconsistants, parlent « de contes de fées ».

Nous en sommes ici au stade premier de l'expression du collectif, compris comme l'horizon utopique de toute expérience individuelle, qui est par définition « éprouvée ». Dès lors, bien au-delà de la sémantique structurale élémentaire – interdéfinition de la notion d'individuel par la notion de collectif –, nous devons considérer le vécu, exprimé sur le mode passionnel, comme une *interpellation* du collectif, l'appelant littéralement à l'existence. Comment ? Ce cri – *how dare you ?* – se situe clairement en amont de l'institution, et même en rupture avec elle, alors qu'on est dans l'institution de toutes les institutions (L'ONU). C'est pourquoi on peut dire que ce cri, si on y regarde de près, provoque l'institution à *être* enfin, il l'appelle à l'existence, il la réclame, il l'exige. D'où vient ce *process* d'institutionnalisation sous la forme d'un appel à la conscientisation, si ce n'est de l'expression passionnelle ? Car ce que la colère douloureusement demande, ce que l'indignation proclame, c'est l'institution.

Sa forme première, modeste, conforme même aux disponibilités du langage, est celle de l'« association ».



5.2 Analyse d'un extrait de Fridays For Future : les variations narratives et thématiques du collectif

Le premier stade langagier de l'institution est donc celui de l'association : en France, l'association – régie par la loi 1901 – est, au-delà de la famille, à la source de tout regroupement volontaire des individualités en collectivité. Dès lors, il est particulièrement instructif de confronter le discours de l'institution naissante avec celui de Greta Thunberg qui en a été la source. Car la question est ici celle de l'actant collectif en construction ; c'est son deuxième stade de formation que l'on peut aisément reconstruire à partir du texte sur la page d'accueil du site Internet de l'association « Fridays for future », créée à partir de l'expérience singulière de Greta (cf. Annexe, Texte 3).

1. La première séquence est centrée sur le *Sujet individuel* : à travers les coordonnées actuelles, spatiales et temporelles qui l'installent ; à travers un discours exclusivement figuratif ; à travers un programme narratif seulement somatique (elle s'assoit chaque jour sur les marches du Parlement) ; à travers une aspectualisation fortement marquée (inchoative, itérative) et un tempo vif ; à travers enfin la dimension passionnelle (phase de l'émotion qui marque la crise centrale du parcours passionnel).
2. La deuxième séquence fait apparaître le *Sujet collectif 1* : on assiste à l'agglomération des individus par identification transitive ; une unité générique se constitue (sous le nom de « camarades ») ; le discours figuratif se maintient, mais il laisse peu à peu la place à la dimension thématique qui va devenir dominante (revendication politique explicitée) ; l'aspectualité est déployée et son tempo est ralenti : on passe de l'inchoatif au terminatif par la médiation du duratif ; cette dilatation offre un espace à l'énoncé du programme et à la référence cognitive (avec cet effet de référentialisation interne qu'est « L'Accord de Paris ») ; sur cette base consolidée, un début d'institutionnalisation se dessine par l'élargissement actantiel générique (aux « jeunes du monde entier ») et par la création du mot d'ordre (site).
3. La troisième séquence franchit une nouvelle étape avec l'identification réflexive du *Sujet collectif 2* par le biais, cette fois, de la « conscience » (réflexif vs transitif) ; se réalise alors le collectif universel avec l'élargissement des rôles thématiques, la généralisation de l'anti-sujet et la marque quantitative du collectif (des millions) ; enfin, complétant en quelque sorte l'identification de cet actant collectif en voie d'institution, il devient le sujet de l'orientation téléologique et eschatologique du récit (vision, espoir, appel).

Au total, on peut résumer – sans pour autant généraliser – le processus de formation de l'actant collectif en l'inscrivant dans un processus narratif : il se forme à travers un projet. Ce processus est thématisé et adossé à un récit mythique, ici d'ordre messianique. Il est même élargi à une dimension parabolique en laissant apparaître la structure sous-jacente du récit référentialisé (évangélique). Il se construit également à travers la figure d'un corps-actant, chair sensible retenue comme motrice : c'est le sujet sacrificiel incarnant le collectif universel (cf. Girard 1982). Apparaît alors une condition nécessaire à la stabilité de l'actant collectif : son univers figuratif doit simultanément s'enrichir d'une dimension symbolique.

6. L'institution juridique du collectif : le paramétrage actantiel

Voici enfin, stade ultime, l'accomplissement du collectif tel que nous pouvons le saisir, sur deux plans : un plan énonciatif, puisqu'il régit le discours en lui prescrivant sa forme d'expression impersonnelle, et un plan narratif puisqu'il régit le programme d'action du sujet à travers la modalisation déontique. C'est le discours du droit. Pour soutenir cette proposition, on examine un texte juridique représentatif de ce même problème du réchauffement planétaire, d'abord exprimé émotionnellement par Greta Thunberg, puis mis en récit par « Fridays for Future » : le « Préambule » de l'« Accord de Paris sur le climat » (cf. Annexe, Texte 4). Il s'agit d'un discours juridique fondateur : l'accord de Paris sur le changement



climatique est le premier accord universel juridiquement contraignant en matière de lutte contre le changement climatique. Il a été signé le 22 avril 2016.

6.1 Énonciateur collectif et narrativisation de l'énonciation

Un mot tout d'abord sur la genèse de ce texte et son format. Sa rédaction collective est l'œuvre de nombreuses instances, celles des « Parties » – les 196 parties prenantes, c'est-à-dire presque tous les gouvernements des États du monde. Elle a fait l'objet d'une douloureuse gestation, chaque terme devant être négocié. La complexité formelle de l'objet engendré porte les marques de cette épreuve. Ainsi l'accord, de dix-huit pages, signé par les Parties, figure en Annexe à une « Convention de la COP », de vingt-deux pages, non soumise à la ratification des Parties, ce qui laisse supposer des interactions entre le texte de l'accord et celui de la Convention. Il s'agit d'un traité multilatéral contraignant, mais cette contrainte est plus ou moins forte selon les articles : la variation de l'intensité modale fait que l'on parle à son sujet de « droit mou ». Parmi les nombreuses traces d'une telle modulation sur le plan de l'expression comme sur celui du contenu, on relève celles, formelles, des CPDN (Contributions Prévues Déterminées au niveau National) qui sont spécifiques à tel ou tel État ; de même, les passages entre crochets attestent l'existence d'un conflit et d'une négociation entre Parties ; ou encore certaines variations grammaticales ténues expriment des arrangements particuliers chargés de lourds enjeux. Parmi celles-ci, évoquons « la fameuse affaire du *shall* et du *should* » (L. Fabius, Président de la COP 21). L'événement rédactionnel a été ici le remplacement de « shall » (doit), juridiquement contraignant, par « should » (devrait), qui ne l'est plus. Cette modification modale a fait l'objet d'un incident lorsque, dans l'article 4.4. de l'accord, le « shall » s'était réintroduit par l'erreur d'un copiste, dit-on, et qu'il a fallu d'urgence revenir au « should », condition *sine qua non* de la ratification états-unienne de l'accord : le gouvernement des Etats-Unis était lui-même contraint par le Congrès où les climatosceptiques dominaient.

6.2 Le Préambule : segmentation et émergence du collectif

L'opération de segmentation est première en sémiotique textuelle. Fonctionnellement utile pour subdiviser la complexité, elle est également fructueuse par les contenus qu'elle permet de mettre en évidence. Les marques formelles constituent les seuils de la segmentation. Spatialement affichées lorsque les unités se détachent structurellement (ex. La Convention / l'Accord ; le Préambule / les 29 Articles), elles peuvent être plus diffuses et non moins décisives. C'est le cas au sein du Préambule, où elles permettent d'apercevoir la trame narrative de la gestation du collectif, de sa composition interne (statuts différents des Parties) et de sa visée (vaine ?) d'universalité.

Le Préambule, conformément à la codification sociolectale du discours juridique, en présente les *attendus*, c'est-à-dire l'ensemble des présuppositions qui valident le contenu de l'accord et garantissent son énonciation « déssubjectivée », par effacement du sujet de la parole. La contrainte grammaticale est celle d'une phrase unique, sous la forme d'une proposition indépendante, avec son sujet, des appositions et des antépositions. Ici, on a une liste de seize attendus, généralement exprimés par des participes présents (parfois des participes passés), le plus souvent « Reconnaissant... » (7 fois), qui présentent une diversité de prédicats modaux, à dominante cognitive.

La question analytique qui se pose alors est celle de l'ordre de succession des attendus. A quelle logique répond cette succession ? à une logique narrative ? à une hiérarchie des valeurs ? à la classification des domaines ?... Rien de tout cela ! L'ordre sous-jacent aux éléments apparemment disparates et aléatoires de la liste repose précisément sur la construction problématique de l'actant collectif. Il révèle que cette construction, visant le consensus des signataires, est le cœur du problème. L'objectif de l'analyse est alors



d'identifier le *dispositif actantiel* que sous-tend chaque attendu, d'en identifier les diverses composantes et d'en comprendre la logique. Apparaissent alors :

- § 1-(3)-4 : le *collectif intégral humain* (« 3 : « communes *mais différenciées* ») ;
- § 5-10 : le *collectif restreint 1* (les pays en développement-Parties : bénéficiaires d'une dette) ;
- § 11-15 : le *collectif intégral étendu* (humains et non humains) ;
- § 16 : le *collectif restreint 2* (les pays développés-Parties « montrant la voie » : débiteurs de la dette).

On constate donc que la structuration actantielle et narrative du Préambule, fait apparaître des sous-ensembles actoriels eux-mêmes subdivisés (collectifs restreints et collectifs intégraux) ; que cet ensemble de distinctions est sous-tendu, quasi-implicite et presque effacé de la manifestation du discours ; et que cette estompe actantielle n'est pas innocente, mais qu'au contraire elle a un but, elle vise un *telos* fondamental : celui de former et d'imposer l'unanimité du collectif à travers ses différences. Ces remarques conduisent à une certaine identité axiologique du collectif. Sa réalisation effective comme totalité relève en effet de l'*omnis*, c'est-à-dire d'une totalité où chaque partie constitutive maintient son identité propre et s'intègre « sous conditions » au collectif, et non pas du *totus*, c'est-à-dire d'une totalité unifiée où aucune identité participante ne serait isolable et qui présenterait l'humanité entière comme un bloc insécable.

6.3 Articles 1 et 2 : la double dimension institutionnelle du collectif

On se contentera de brèves observations à propos du concept de collectif dans les deux premiers articles, lorsque s'engage l'accord proprement dit. Et on soulignera surtout ce fait que l'identité collective y prend successivement forme sur le plan paradigmatique puis sur le plan syntagmatique, comme l'accomplissement d'une construction langagière.

Dans l'article 1, purement définitionnel, le paradigme des collectifs se forme selon un ordre actantiel inclusif : le premier actant, la « Convention », comprend le deuxième, la « Conférence des parties » qui, comme son nom l'indique, comprend le troisième, la « Partie ». Le phénomène est en lui-même éclairant, dans la mesure où une solidarité sémantique précède et accompagne les solidarités qui se construiront par la suite : aucun actant collectif n'est isolé, il est d'emblée inscrit dans une collection, il participe d'un ensemble.

L'article 2 développe, quant à lui, la dimension syntagmatique de l'actantialité collective. C'est dire que l'actant ne se définit plus seulement par ce qu'il *est* mais par ce qu'il *fait*, par sa « mise en œuvre », par ses objectifs, par sa visée, par son déploiement en programmes, et cela dans le cadre interactif d'un contexte polémique en tension avec la contractualité qui va se mettre en place. Cette dynamisation narrative s'opère sous l'égide de l'actant collectif-sujet le plus englobant, *le monde*, et sous la forme d'un double programme qui va du plus général (la « riposte mondiale ») au plus spécifique (la « lutte contre la pauvreté »), programme imposé par la présence de l'anti-sujet : la menace des « changements climatiques ». Cette syntaxe s'organise en bon ordre puisque, impliqués par les programmes principaux, voici l'ensemble des programmes secondaires qui vont en garantir la réalisation : programmes d'atténuation (en-dessous des 2 °C, plutôt 1,5 °C), d'adaptation (résilience) et d'ajustement (flux financiers). Enfin, assurant le *telos* de la mission, le schéma narratif du collectif est en quelque sorte encadré par l'énoncé axiologique qui en forme l'horizon : l'éthique de la responsabilité, de l'équité, de la reconnaissance des différences.



7. Conclusion

Ce que les brèves analyses du Préambule et des deux premiers articles de l'*Accord de Paris sur le climat* tendent à montrer, ce sont bien les modes de construction, de fixation et de consolidation d'un actant collectif fragile et incertain. Cet actant est cependant en voie d'institution et même, supposément, institué. Ainsi, nous pouvons résumer en quelques mots notre projet. Après avoir rappelé les différentes approches du concept d'actant collectif en sémiotique, il s'agissait de retracer, comme à travers une fable, la genèse conceptuelle, discursive et institutionnelle de l'actant collectif. Nous sommes partis de la personne-chair vibrante d'émotion au nom de tous, pour en arriver, via l'identité narrative et même mythique, à la forme normative du droit, lorsque le discours juridique exerce sa fonction de stabilisateur, dessine les pourtours et garantit la consistance de cet actant. Un tel parcours révèle le caractère mouvant, à la fois fragile, instable, évanescent et conflictuel de l'actant collectif qui, tout comme la démocratie elle-même, a toujours besoin de « retremper son pain dans le jus de la pierre » pour renouveler et confirmer son existence. Le profond décalage entre « nos instruments de gouvernance (...) et les aspirations collectives qu'ils prétendent pourtant traduire », décalage relevé par Pierre Charbonnier (2020, p. 419), se trouve ainsi concrétisé, mis en évidence et peut-être mieux mis en jeu par l'analyse sémiotique : étape préparatoire aux raisons d'agir.



Bibliographie

Dans le texte, l'année qui accompagne les références bibliographiques est celui de l'édition originale, tandis que les numéros de page se réfèrent à la traduction française où indiquée en bibliographie.

- Alonso Aldama, J., 2021, "L'économie désincarnée: la 'main invisible du capitalisme'", in D. Bertrand, I. Darrault-Harris, eds., *À même le sens. Hommage à Jacques Fontanille*, Limoges, Lambert-Lucas, pp. 145-149.
- Bauman, Z., 2000, *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity Press; trad. fr., *La vie liquide*, Paris, Rouergue 2006.
- Bertrand, D., 1993, "L'impersonnel de l'énonciation: conversion, convocation, usage", in *Protée*, Université de Chicoutimi.
- Bertrand, D., 2021, "Spogliamoli! Il semiologo tra gli esperti", in T. Migliore, G. Marrone, eds., *La competenza esperta. Tipologie e trasmissione*, Milan, Meltemi, pp. 57-82.
- Bertrand, D., Mazzalovo, G., 2019, "Méthode sémiotique: de la structure au sensible", in L. Garreau, P. Romelaer, eds., *Méthodes de recherches qualitatives innovantes*, Paris, Economica, pp. 231-262.
- Bordron, J.-F., 1991, "Les objets en parties (esquisse d'ontologie matérielle)", in *Langages* n. 103, Paris, Larousse, pp. 51-65.
- Bordron, J.-F., 2017, "Perception et iconicité, diagramme et monade", in D. Bertrand, J.-F. Bordron, I. Darrault-Harris, J. Fontanille, eds., *Greimas aujourd'hui: l'avenir de la structure. Centenaire de la naissance d'A. J. Greimas*.
- Charbonnier, P., 2020, *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte.
- Fontanille J., 2021, *Ensemble. Pour une anthropologie sémiotique du Politique*, Liège, Presses Universitaires de Liège.
- Girard, R., 1982, *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset.
- Greimas, A. J., Landowski, É., 1976, "Analyse sémiotique d'un discours juridique", in A. J. Greimas, 1976, pp. 86-96.
- Greimas, A. J., 1976, *Sémiotique et sciences sociales*, Paris, Seuil.
- Kantorowicz, E., 1957, *The King's Two Bodies. A Study in Mediaeval Political Theology*, Princeton, Princeton University Press; trad. fr., *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard 1989.
- Latour, B., Schultz, N., 2022, *Mémo sur la nouvelle classe écologique. Comment faire émerger une classe écologique consciente et fière d'elle-même*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- Zilberberg Cl., 2006, *Éléments de grammaire tensive*, Limoges, PULIM.



ANNEXE

Corpus de l'analyse

TEXTE 1

« Liberté, Égalité, Fraternité »

TEXTE 2

Le discours de Greta Thunberg à l'ONU, 23 septembre 2019.

Ce n'est pas normal. Je ne devrais pas être là, je devrais être à l'école, de l'autre côté de l'océan. Et pourtant vous venez tous nous demander d'espérer à nous les jeunes.

Comment osez-vous ? Vous avez volé mes rêves et mon enfance avec vos paroles creuses. Je fais pourtant partie de ceux qui ont de la chance. Des gens souffrent, des gens meurent. Des écosystèmes entiers s'effondrent. Nous sommes au début d'une extinction de masse, et tout ce dont vous parlez, c'est d'argent, et de contes de fées racontant une croissance économique éternelle ? Comment osez-vous ?

Depuis plus de 30 ans, la science est parfaitement claire. Comment osez-vous encore regarder ailleurs ? Vous venez ici pour dire que vous faites assez, alors que les politiques et les actions nécessaires sont inexistantes.

Vous dites que vous nous entendez et que vous savez que c'est urgent, mais peu importe que je sois triste ou énervée, je ne veux pas y croire. Car si vous comprenez vraiment la situation, tout en continuant d'échouer, c'est que vous êtes mauvais, et ça je refuse de le penser.

L'idée commune qui consiste à réduire nos émissions de moitié dans dix ans ne nous donne que 50% de chances de rester en dessous des 1,5° de réchauffement, et du risque d'entraîner des réactions en chaîne irréversibles et incontrôlables. 50%, c'est peut-être acceptable à vos yeux, mais ce nombre ne comprend ni les moments de bascule, ni les réactions en chaîne, ni le réchauffement supplémentaire caché par la pollution toxique de l'air, ou les notions d'égalité et de justice climatique.

Ces chiffres reposent aussi sur l'idée que ma génération réussira à absorber des centaines de milliards de tonnes de CO₂, avec des technologies encore balbutiantes. Donc 50% de risque de rester en dessous des 1.5° de hausse des températures, ce n'est pas acceptable pour nous, qui devons vivre avec les conséquences.

Comment pouvez-vous prétendre que ceci peut être résolu en faisant comme d'habitude, avec quelques solutions techniques ?

Avec les niveaux d'émissions actuels, le budget CO₂ aura entièrement disparu en moins de huit ans et demi. Aucune solution, aucun plan ne sera présenté pour résoudre ce problème ici, car ces chiffres dérangent, et que vous n'êtes pas assez matures pour dire la vérité.

Vous nous laissez tomber. Mais les jeunes commencent à voir votre trahison. Les yeux de toutes les générations futures sont tournés vers vous. Et si vous décidez de nous laisser tomber, je vous le dis : nous ne vous pardonnerons jamais ! Nous ne vous laisserons pas vous en sortir. Nous mettons une limite, ici et maintenant : le monde se réveille et le changement arrive, que cela vous plaise ou non. Merci ! »

TEXTE 3

FRIDAYS FOR FUTURE...

... or FFF, is a youth-led and -organised global climate strike movement that started in August 2018, when 15-year-old Greta Thunberg began a school strike for climate. In the three weeks leading up to the Swedish election, she sat outside Swedish Parliament every school day, demanding urgent action on the climate crisis. She was tired of society's unwillingness to see the climate crisis for what it is: a crisis.

To begin with, she was alone, but she was soon joined by others. On the 8th of September, Greta and her fellow school strikers decided to continue their strike until the Swedish policies provided a safe pathway well under 2° C, i.e. in line with the Paris agreement. They created the hashtag #FridaysForFuture, and encouraged other young people all over the world to join them. This marked the beginning of the global school strike for climate.



Their call for action sparked an international awakening, with students and activists uniting around the globe to protest outside their local parliaments and city halls. Along with other groups across the world, Fridays for Future is part of a hopeful new wave of change, inspiring millions of people to take action on the climate crisis, and we want you to become one of us!

JOIN US!

En français

...ou FFF, est un mouvement mondial de grève pour le climat, dirigé et organisé par des jeunes, qui a débuté en août 2018, lorsque Greta Thunberg, 15 ans, a entamé une grève scolaire pour le climat. Au cours des trois semaines précédant les élections suédoises, elle s'est assise devant le Parlement suédois tous les jours de classe, exigeant une action urgente sur la crise climatique. Elle en avait assez de la réticence de la société à voir la crise climatique pour ce qu'elle est : une crise.

Au début, elle était seule, mais elle a rapidement été rejointe par d'autres. Le 8 septembre, Greta et ses camarades grévistes de l'école ont décidé de poursuivre leur grève jusqu'à ce que les politiques suédoises fournissent une voie sûre bien en dessous de 2 °C, c'est-à-dire conforme à l'Accord de Paris. Ils ont créé le hashtag #FridaysForFuture et encouragé d'autres jeunes du monde entier à les rejoindre. Cela a marqué le début de la grève mondiale des écoles pour le climat.

Leur appel à l'action a déclenché une prise de conscience internationale, les étudiants et les militants s'unissant dans le monde entier pour protester devant leurs parlements et leurs mairies. Avec d'autres groupes à travers le monde, Fridays For future fait partie d'une vague de changement nouvelle et pleine d'espoir, inspirant des millions de personnes à agir contre la crise climatique, et nous voulons que vous deveniez l'un des nôtres !

REJOIGNEZ-NOUS!

OUR DEMANDS : March 2019. ... 3 - Follow the Paris Agreement.

TEXTE 4

Accord de Paris sur le climat. COP 21 (2015)

GE.16-01194 (p. 23/40). Préambule

Les Parties au présent Accord,

Etant Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ci-après dénommée « la Convention »,

Agissant en application de la plateforme de Durban pour une action renforcée adoptée par la décision 1/CP.17 de la Conférence des Parties à la Convention à sa dix-septième session,

Soucieuses d'atteindre l'objectif de la Convention, et guidées par ses principes, y compris le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales,

Reconnaissant la nécessité d'une riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles,

Reconnaissant aussi les besoins spécifiques et la situation particulière des pays en développement Parties, surtout de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, comme le prévoit la Convention,



Tenant pleinement compte des besoins spécifiques et de la situation particulière des pays les moins avancés en ce qui concerne le financement et le transfert de technologies,

Reconnaissant que les Parties peuvent être touchées non seulement par les changements climatiques, mais aussi par les effets des mesures de riposte à ces changements,

Soulignant que l'action et la riposte face aux changements climatiques et les effets des changements climatiques sont intrinsèquement liés à un accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté,

Reconnaissant la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques,

Tenant compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national,

Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,

Reconnaissant l'importance de la conservation et, le cas échéant, du renforcement des puits et réservoirs des gaz à effet de serre visés dans la Convention,

Notant qu'il importe de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme la Terre nourricière, et notant l'importance pour certains de la notion de « justice climatique », dans l'action menée face aux changements climatiques,

Affirmant l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public, de l'accès de la population à l'information et de la coopération à tous les niveaux sur les questions traitées dans le présent Accord,

Reconnaissant l'importance de la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux et des divers acteurs, conformément aux législations nationales respectives des Parties, dans la lutte contre les changements climatiques,

Reconnaissant également que des modes de vie durables et des modes durables de consommation et de production, les pays développés Parties montrant la voie, jouent un rôle important pour faire face aux changements climatiques,

Sont convenues de ce qui suit :

Article premier

Aux fins du présent Accord, les définitions énoncées à l'article premier de la Convention sont applicables. En outre :

- a) On entend par « Convention » la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992 ;
- b) On entend par « Conférence des Parties » la Conférence des Parties à la Convention ;
- c) On entend par « Partie » une Partie au présent Accord.

Article 2

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en :



- a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ;
 - b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;
 - c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.
2. Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales.